



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 24/10/25

ID : 065-216502260-20251020-D2025039-DE



Séance du 20 octobre 2025 à 18h

2025/039

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRÉ, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZÈRES, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Yves CASTÉRA

Absents : Bernard JOUCLA (procuration à Régine TOSON), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Juliette SALANNE), Hélène FRANCÈS (procuration à Laetitia CAZABAN), Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Sébastien ABADIE), Dominique GAYE (procuration à Philippe SOULÉ-PÉRÉ), Ingrid BOUTARFA, Sandrine TREBUCQ, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT), Simon TESSIER, Caroline ÉCORCHON

Élue secrétaire de séance : Diane DE LUYCKER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 15 octobre 2025

**CONSTATATION DE CRÉANCES ÉTEINTES
(annule et remplace la délibération n°2025/031)**

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que le Service de Gestion Comptable de Tarbes, qui est chargée de recouvrer les titres émis par la collectivité, lui a transmis un état de créances éteintes.

Il convient donc de demander de faire constater à la collectivité la charge du montant total de ces sommes que la commune ne pourra pas récupérer.

Une procédure collective relative à une société pour les titres impayés de TLPE 2018 a été engagée. La liquidation a été clôturée pour insuffisance d'actif. Les sommes sont donc définitivement perdues pour la collectivité.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la comptabilisation d'une charge (acompte 6542) d'un montant de 512,21 €.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance,
Diane DE LUYCKER

Le Maire,
Gisèle VINCENT